

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Mardi 6 Mai 2024, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'École** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent</u> :	Michel Rivard	(01)
	Yvan Proulx	(02)
	François Binet	(03)
	Régis Audet	(04)
	Johanne Rheault	(06)
<u>Absent</u> :	Dominik Michaud	(05)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

044-05-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Rivard et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024**
3. **FINANCES**
 - 3.1. Dépôt du rapport financier 2023
 - 3.2. Présentation des comptes de la municipalité
4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
5. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. Poste d'agente de développement
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. Adjudication du contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi
 - 6.2. Autorisation de signature de l'entente relative à la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi
 - 6.3. Adjudication du contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi
 - 6.4. Soumission – Démolition et préparation de terrain Camp Carcajou
 - 6.5. Soumission – Construction du Camp Carcajou
 - 6.6. Soumission – Réfection de la toiture au centre communautaire
 - 6.7. Soumission – Rafraîchissement centre communautaire
 - 6.8. Soumission – Débroussaillage Traverse Gourd
 - 6.9. Soumission – Rechargement Traverse Villemontel
7. **INSPECTEUR**
 - 7.1. Dérogation – 281 rang 6&7 Ouest
8. **CORRESPONDANCE AVEC PRISES DE DÉCISIONS**
 - 8.1. Demande d'appui pour la modification du schéma d'aménagement MRC – Roulottes de voyages
9. **CORRESPONDANCE SANS PRISES DE DÉCISIONS**
10. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
11. **VARIA**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

045-05-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 Avril 2024 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 2 Avril 2024 soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

Madame Manon Labrecque, comptable, dépose le rapport financier 2023.

046-05-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 24 696.84\$

Comptes à payer avec les chèques # 071 à 098 pour un total de 82 787.76\$

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire informe fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

047-05-2024

POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE Madame Lynda Nolet nous a remis sa démission et quittera ces fonctions en date du 13 juin 2024;

ATTENDU QUE Madame Nathalie Desgagné, adjointe administrative nous a fait part de son intérêt pour le poste d'agente de développement;

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité embauche Madame Nathalie Desgagné en tant qu'agente de développement à compter du 14 juin 2024.

QUE la municipalité ouvre le poste d'adjointe administrative afin de remplacer Madame Desgagné.

048-05-2024

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, par la résolution 023-02-2024, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour les services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour le contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite firme;

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion des constats d'infraction ;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

049-05-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QU'il existe plusieurs lois et règlements tant provincial que fédéral qui encadrent la gestion animalière;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ne disposent pas de tous les équipements, ressources financières et humaines nécessaires pour effectuer le contrôle animalier et réaliser des interventions efficaces et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont pris la décision de se regrouper pour conclure une entente commune pour mandater un Fournisseur pour faire la gestion animalière sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent se prévaloir de l'article 569 du Code municipal du Québec et de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente intermunicipale relative au partage du service de gestion animalière;

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

DE CONCLURE une entente relative à la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, ladite entente donnant effet à la présente résolution;

050-05-2024

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, par la résolution 024-02-2024, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour le service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476.51 \$ excluant les taxes applicables;

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour le contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476.51 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ledit organisme;

D'OCTROYER le service de licence au Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 15,00 \$/licence vendue excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ledit organisme;

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion animalière ;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

051-05-2024

SOUMISSION – DÉMOLITION ET PRÉPARATION DE TERRAIN (CAMP CARCAJOU)

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la soumission suivante pour la démolition et la préparation de terrain au camp carcajou :

Excavation DGM : 17 880.00\$ avant taxe

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la soumission d'Excavation DGM au coût de 17 880.00\$ avant taxe.

QUE le tout soit conditionnel à l'obtention de la subvention, Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Démolition et préparation de terrain Camp Carcajou.

052-05-2024

SOUSSION – CONSTRUCTION DU CAMP CARCAJOU

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les trois soumissions suivantes pour la construction du camp carcajou :

Construction du Nord (9401-2739 Québec inc.) : 219 351.40\$ avant taxe
CGP Construction Proulx et Frères : 250 000.00\$ avant taxe
Gestion Karmat : 334 507.50\$ avant taxe

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la plus base soumission conforme qui est CGP Construction Proulx et Frères au coût de 250 000.00\$ avant taxe.

QUE le tout soit conditionnel à l'obtention de la subvention, Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux –Construction Camp Carcajou.

053-05-2024

SOUSSION – RÉFECTION DE LA TOITURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les deux soumissions suivantes pour la réfection de la toiture au centre communautaire :

Toiture Laramée : 38 722.00\$ avant taxe
Martel Construction inc.: 48 285.24\$ avant taxe

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la plus base soumission conforme qui est Toiture Laramée au coût de 38 722.00\$ avant taxe.

QUE l'on affecte 8720\$ à partir du surplus accumulé non- affecté.

054-05-2024

SOUSSION – RAFRAÎCHISSEMENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les trois soumissions suivantes pour le rafraîchissement au centre communautaire :

SGS : 17 600.00\$ avant taxe
Les finis intérieurs Gauthier.: 17 200.00\$ avant taxe
Mario Thivierge et fils : 15 940.00\$ avant taxe

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : François Binet
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la plus base soumission conforme qui est Les finis intérieurs Gauthier au coût de 17 200.00\$ avant taxe.

055-05-2024

SOUSSION – DÉBROUSSAILLAGE TRAVERSE GOURD

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les deux soumissions suivantes pour le débroussaillage de la traverse Gourd :

Guylain Lacasse Excavation inc. : 12 150.00\$ avant taxe
Travaux Mécanisés Marcel Moreau inc.: 9400.00\$ avant taxe

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la plus base soumission conforme qui est Travaux Mécanisés Marcel Moreau inc. au coût de 9400.00\$ avant taxe.

056-05-2024

SOUSSION – RECHARGEMENT TRAVERSE VILLEMONTÉL

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu aucune soumission;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité retourne en soumission pour le rechargement de la traverse Villemontel.

057-05-2024

DÉROGATION MINEURE– 281 RANG 6&7 OUEST

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement concernant un immeuble situé au 281 rang 6&7 Ouest à Ste-Gertrude-Manneville à savoir sur le lot 4 283 583, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la profondeur de l'emplacement projeté qui est de 63.02 mètres. La profondeur minimale est de 75 mètres tel que prescrit par le règlement de lotissement pour un terrain situé à l'intérieur d'un corridor riverain;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande;

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation soit acceptée pour régulariser la profondeur de l'emplacement projeté qui est de 63.02 mètres et réputée conforme au règlement de lotissement 88-2015 de la municipalité.

058-05-2024

DEMANDE D'APPUI POUR LA MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT MRC – ROULOTTES DE VOYAGES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de la municipalité de Barraute afin de demander à la MRC d'apporter des modifications au schéma d'aménagement afin d'autoriser les municipalités de son territoire à prendre en charge l'entière gestion des roulottes de voyage sur leur territoire respectif;

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville ne donne pas suite à la demande.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

059-05-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION de la conseillère Johanne Rheault et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h46.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.